

# Ecole Moto Verte Issoise

Contact : Jacky BONNE – 69 Bd Pascal – 21000 DIJON  
Tel : 03/80/73/14/56 - Portable : 06/17/46/42/78 E-mail : [president@amc-issois.com](mailto:president@amc-issois.com)

## BULLETIN D'ENGAGEMENT SAISON 2018

### Pilotes :

NOM.....Prénom.....Né le.....  
Adresse (complète).....  
Code Postal.....Ville.....  
Tél Fixe : .....Tel Portable : .....E-mail.....  
Licence UFOLEP n°.....Club.....  
Licence FFM (Code et numéro).....Club.....

### Moto :

Marque.....Cylindrée.....2T/4T

### Divers :

Le pilote possède t-il son **Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM)**?  oui  non  
Le pilote a-t-il déjà participé aux « journées jeunes » ? (organisation FFM)  oui  non  
Le pilote a-t-il déjà participé à des compétitions ?  oui  non  
Si oui, quel niveau :  Départemental  Régional  National  
Le pilote possède t-il une autre licence sportive ?  
Discipline.....Fédération.....N°.....

Note : Chaque séance commencera par une vérification de la licence, de la machine et de l'équipement.

### Autorisation parentale.

Je soussigné, M, Mme.....autorise mon enfant.....  
à participer aux journées moto organisée par l'Ecole Moto Verte Issoise.  
Par la présente, je dégage toute responsabilité du personnel encadrant, et lui laisse le libre choix des moyens de secours à mettre en œuvre en cas d'accident.  
Fait à .....le..... Signature du représentant légal

**Bulletin à retourner à : Thierry GABETTE, 4 rue des blés d'or – 21560 COUTERNON**  
**Tél : 03.80.36.02.52**

Je participerai à : **les samedis de 10h00 à 17h00**

**10/02**  oui  non – **24/02**  oui  non – **10/03**  oui  non – **24/03**  oui  non – **22/04**  oui  non  
**28/04**  oui  non – **05/05**  oui  non – **19/05**  oui  non – **26/05**  oui  non – **09/06**  oui  non  
**16/06**  oui  non – **23/06**  oui  non

## Ecole Moto Verte Issoise

### Règlement Intérieur – Autorisation parentale

- Article 1 : Le but.
  - L'E.M.V.I a pour but l'initiation à la conduite moto des jeunes pilotes débutants, non titulaires du CASM, et au perfectionnement des autres. L'encadrement de ces journées est sous la responsabilité d'un éducateur diplômé UFOLEP ou FFM.
- Article 2 : La formation.
  - Initiation ou perfectionnement technique.
  - Connaissance et compréhension des règlements utilisés en Tout –Terrain.
  - Découverte et application du Code Sportif.
  - Evolution dans le monde mécanique.
  - Le travail physique pour la pratique de la moto.
- Article 3 : Catégories, Age, et Cylindrée.
  - Les véhicules doivent être adaptés à la morphologie et au niveau technique du pilote. L'éducateur sera seul juge de l'aptitude du pilote à participer à ces journées.
  - Dans tous les cas les règlements nationaux seront appliqués et respectés. Ils seront conformes au tableau suivant.

Ce tableau n'est valable que pour la pratique en circuit fermé.

- Article 4 : Pilote participant.
  - Ces journées sont ouvertes aux pilotes du Moto Club Issois et de l'A.M.C.Issois à titre gratuit. Les pilotes extérieurs devront s'acquitter d'un droit d'engagement de **10 €** par journée. Tous les participants devront présenter leur licence valide et être accompagnés du tuteur légal ou d'une personne de leur choix accréditée d'une autorisation. Ces derniers assureront notamment l'intendance (repas, mécanique.....etc). En cas d'urgence, l'éducateur pourra être amené à décider des soins et de l'hospitalisation si nécessaire, du blessé, sans attendre l'avis du tuteur légal si ce dernier n'est pas présent au moment des faits.
- Article 5 : Equipement obligatoire.
  - Tout pilote participant devra :
    - Amener sa moto conforme et en bon état de fonctionnement.
    - Etre équipé de :
      - Un casque conforme et en bon état.
      - Une paire de lunettes.
      - Une tenue résistante.
      - Une paire de bottes moto.

•Une paire de gants

Ages	Cylindrées maxi
6 à 11 ans	50 cc auto 6cv
7 à 11 ans	65 cc
9 à 11 ans	85 cc
12 à 13 ans	85 cc
13 à 15 ans	125 cc

✓ Il est conseillé de porter :  
Des coudières et  
genouillères, un pare –  
pierre, une ceinture.

✓ L'éducateur se réserve le droit de refuser un pilote manquant à ces obligations.

- Article 6 : Inscriptions aux journées.
  - L'inscription à chaque journée sera faite 1 semaine **minimum** avant la date de la formation. Au cas où le nombre minimum de pilotes n'est pas atteint (**3** pilotes), l'éducateur se réserve le droit d'annuler cette journée. Pour les pilotes extérieurs aux Clubs issois, les droits d'engagements devront être joints au bulletin d'engagement.
- Article 7 : Obligation du participant.
  - Tous les participants s'engagent à respecter ce présent règlement.
  - Ils s'engagent à respecter les consignes de l'éducateur.
- Article 8 : La sécurité.

Ce mot doit être présent à tout moment de la conduite.

  - L'éducateur est apte à prendre, toutes les mesures qu'il jugera nécessaires à mettre en œuvre, pour des raisons de sécurité et le bien de tous.

**Je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement.**

Lu et approuvé

Le pilote ou son représentant légal

Document à remettre lors de la première participation à Thierry GABETTE
---